



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 525

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 161076

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opera de la Ville de Saint-Etienne - Contrat de coproduction Noé avec Malandain Ballet Biarritz -
Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 525

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 161076

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opera de la Ville de Saint-Etienne - Contrat de coproduction Noé avec Malandain Ballet Biarritz -
Approbation

□ **Rappel et Références :**

L'Opéra de Saint-Etienne produit et coproduit chaque saison des ouvrages avec d'autres entités culturelles dans le cadre de sa programmation.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'Opéra de Saint-Etienne et le Malandain Ballet Biarritz ont décidé de mettre en commun leurs moyens en vue de la création du spectacle «Noé».

Le Teatro Victoria Eugenia/Donostian à San Sebastian accueillera l'avant-première de ce spectacle les 14 et 15 janvier 2017. La première aura lieu au Théâtre National de Chaillot à Paris où il sera joué du 10 au 24 mai 2017 et bénéficiera d'une couverture médiatique importante. Le spectacle sera ensuite présenté à l'Opéra de Saint-Etienne les 1er et 2 décembre 2017 dans des conditions préférentielles.

□ **Contenu :**

La production est confiée au Malandain Ballet Biarritz en tant que producteur délégué.

Le Malandain Ballet Biarritz fera figurer sur tout le matériel d'information et de publicité (affiches, programmes, invitations...), la mention suivante : coproduction : Opéra de Saint-Etienne.

Le budget prévisionnel total de la coproduction s'élève à **588 753.00 €H.T.**

Chaque coproducteur assumera une part des dépenses de coproduction se répartissant comme suit :

- La Ville de Saint-Etienne/Opéra apporte en numéraire un montant HT limité à **86 416 €HT** majoré de la TVA au taux en vigueur à la date du versement
- Le solde est à la charge du Malandain Ballet Biarritz à qui il appartient de rechercher les financements pour compléter le montant, y compris en cas de dépassement du budget prévisionnel.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 86 416 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	86 416 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver le contenu du dit contrat de co production
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer le contrat c ci-annexé dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 chapitre 011 -
article 6288

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE